

À Grabels, le 26 janvier 2023

Communiqué de presse – Mairie de Grabels : ZAC de GIMEL -prise de possession des terrains par la ville de Grabels et travaux d’entretien

La ville de Grabels avec le soutien de l’Etablissement Public Foncier Occitanie est aujourd’hui en pleine jouissance de la quasi-totalité des parcelles de la ZAC Gimel après aboutissement de la procédure d’expropriation foncière.

Cette nouvelle situation permet de régler la question du risque incendie des terrains jusqu’alors propriétés privées, qui n’avaient pas fait l’objet de débroussaillage depuis plusieurs années.

Afin de conduire les opérations d’entretien et de sécurisation de la zone dans le contexte du classement du site de Gimel par les services de l’Etat en « zone d’aléa exceptionnel au regard du risque incendie », une intervention est programmée du 30 janvier au 30 mars 2023.

Au regard des enjeux naturalistes de la zone, les travaux d’entretien ont été envisagés sur cette période, la plus propice à la réduction de l’impact sur la biodiversité.

Cette action préparatoire menée en concertation avec l’aménageur concessionnaire de la ZAC et accompagnée par l’expertise de bureaux d’études Forestier et Environnementaux, permettra de mettre en œuvre les obligations légales de débroussaillage s’appliquant à la zone.

La situation qui en résulte sera celle d’une maîtrise accrue de l’aléa incendie, le nettoyage du site, tout en ménageant sa réouverture, rendant ainsi possible le déroulement de l’opération d’aménagement.

Contact Presse – Juliette Escolano : 04 67 10 04 02 – j.escolano@ville-grabels.fr

